

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LES DIFFÉRENTS MICRO-ORGANISMES – CONSIGNES POUR LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS À L'AIDE DE DÉPLIANTS, AFFICHES OU BABILLARDS		Numéro REC-CISS-089-PCI
Date d'entrée en vigueur	2023-05-04	
Date de révision		

<p><u>Objet</u></p> <p>Cette procédure vise à diminuer les risques de transmission du virus SRAS-CoV-2 et des autres micro-organismes reliés à la manipulation de documents à l'intention des usagers et visiteurs.</p>
<p><u>Lieu d'application</u></p> <p>L'ensemble des installations du CISSS des Laurentides.</p>
<p><u>Clientèles visées</u></p> <p>Tous les usagers, accompagnateurs et visiteurs du CISSS des Laurentides.</p>
<p><u>Directives</u></p> <p><u>SECTION 1 : AFFICHAGE</u></p> <p>L'affichage de documents est permis en respectant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Dans les aires d'accueil des usagers et/ou visiteurs, l'affiche doit être plastifiée pour permettre sa désinfection. Les affiches avec un fini glacé sont permises pour un affichage de courte durée. Dans les aires administratives, les affiches en papier sont permises.b) L'affiche plastifiée doit être remplacée si elle est endommagée, ne permettant plus une désinfection optimale.c) L'affiche plastifiée doit être désinfectée régulièrement et selon sa manipulation. <p><u>SECTION 2 : DÉPLIANTS</u></p> <p>Option 1 – Affiche avec code QR menant à un dépliant informatisé (privilégiée lorsque possible) :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Apposer votre affiche à un endroit stratégique et y inclure les informations pertinentes ainsi qu'un code QR pour accéder à votre dépliant informatisé à l'aide de téléphones intelligents.b) Vous référer à la section 1 pour les consignes sur l'affichage. <p>Option 2 – Distribution de déliants à l'aide de présentoirs :</p> <p>La distribution de déliants en libre-service est permise sous certaines conditions :</p>

- a) Les présentoirs à dépliants peuvent se retrouver sur les unités de soins, mais les dépliants et feuillets doivent être retirés en présence d'éclosion (voir *Précautions*).
- b) Apposer une affiche plastifiée indiquant de procéder à l'hygiène des mains à proximité du présentoir de dépliants. Des [affiches](#) sont disponibles sur le site du MSSS.
- c) Installer des distributeurs de solution hydroalcoolique à la disposition des usagers et visiteurs près des présentoirs à dépliants. L'hygiène des mains est obligatoire avant la manipulation d'un quelconque objet.
- d) Opter pour un présentoir à dépliants en plastique, ou tout autre matériel facilement désinfectable.
- e) Éviter le partage de dépliants entre usagers et visiteurs.
- f) Ne pas réutiliser les dépliants. Recyclez-les.
- g) Procéder à une désinfection régulière des présentoirs à dépliants selon la manipulation et l'achalandage.

SECTION 3 : BABILLARDS

- a) Il n'est pas permis d'installer des babillards en liège sur les unités de soins, de même qu'à tout autre endroit où il y a des usagers et/ou des visiteurs. Dans l'impossibilité de mettre un babillard magnétique, les babillards en liège seront permis dans les aires administratives sans usagers ni visiteurs.
- b) Il est permis d'installer des babillards en liège dans une armoire de vitre fermée et barrée, ou encore un babillard magnétique sur les unités de soins, de même qu'à tout autre endroit où il y a des usagers et/ou des visiteurs.
- c) L'armoire de vitre doit être désinfectée de façon hebdomadaire.

Précautions

Advenant la survenue d'une éclosion sur l'unité/service où se trouve le présentoir à dépliants, les dépliants et feuillets devront être retirés durant toute la durée de l'éclosion, et le présentoir bien désinfecté avant la remise en place des dépliants. Référez-vous à la recommandation [REC-CISSS-023-PCI](#) pour connaître la procédure à suivre pour la mise en quarantaine des documents potentiellement contaminés par le virus SRAS-CoV-2. Les affiches plastifiées peuvent demeurer sur le département si elles sont désinfectées régulièrement.